



Accident de voiture du a un pb sur la route

Par **jerem62840**, le **13/06/2008** à **15:41**

bonjour a vous tous rnma copine a eu un accident de voiture samedi derniernsur la route il y avai presence de 80 mm de gravillon sur la route et il y avai que un panneau repris plusieurs fois sur la route indiquant risque de projection de gravillon ma copine a donc ralenti et rouler a 50km elle a derapper sur ces gravillon a atterrie dans le fossier en faisant un demi tonneau quel recours si il y en a un puige avoir contre la mairie ou la dde

Par **Tisuisse**, le **13/06/2008** à **16:47**

Bonjour,rnrn80 mm de gravillons ? avec présence d'un panneaux qui indiquait bien un danger, qui plus est, avec rappels. Elle a ralenti pour descendre, dîtes-vous, de 80 km/h à 50 km/h mais, apparamment, cela n'a pas été suffisant, d'où vitesse excessive en raison des circonstances.rnrnS'il n'y a pas eu de blessé c'est un moindre mal. Elle se trouve en présence d'un simple accident matériel et, si elle est assurée en tout-risque, sa compagnie d'assurance prendra en charge les frais consécutifs aux réparations, déduction faite de la franchise, laquelle franchise restera à sa charge. Si elle n'est pas en tout-risque, les frais sont à sa charge. Qu'elle s'attende, cependant, à l'application de la clause de son contrat d'assurance sur le bonus-malus et une augmentation, à sa prochaine échéance, de la part de cotisation relative à sa garantie responsabilité civile.rnrnQuant à obtenir une responsabilité quelconque de la DDE ou de la mairie, cela me paraît très aléatoire. Je ne pense pas, compte tenu de la signalisation mise en place, qu'un tel recours puisse aboutir en sa faveur, mais qui sait ?rnrnBonne chance à elle.

Par **jerem62840**, le **13/06/2008** à **18:38**

<http://img162.imageshack.us/my.php?image=p1000057ra7.jpg> pour vous que veut dire ce panneaux